

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL325

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 2

A l'alinéa 7, substituer aux mots : « non provisoire » le mot « durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.